

Paris le 20 mai 2010

## **CAP des chargés d'enseignements : suite et fin !**

Les travaux de la CAP de sélection des chargés d'enseignements se sont clôturés le mercredi 19 mai après une suspension de séance de plusieurs semaines. En effet, lors de la séance du 13 avril, les représentants des personnels avaient demandé à rencontrer le directeur général adjoint afin d'obtenir un renforcement des équipes pédagogiques implantées dans les écoles.

Pour l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires la situation de l'emploi dans les écoles de la DRF est inquiétante, et nous l'avons clairement explicité dans nos propos liminaires : « l'arrivée prochaine des lauréats de l'examen professionnel de B en A (ainsi que des lauréats du CIS de C en B et liste d'aptitude B, la formation des agents C) ne va pas améliorer le climat au sein des écoles. Pire, le sous-effectif existant au niveau des enseignants pose un vrai sujet d'ordre pédagogique. De plus, nous constatons que le volume des charges des écoles augmente et des nouveautés, comme les classes préparatoires intégrées, sont chronophages pour les équipes pédagogiques », « La situation actuelle des effectifs de la DRF conduit à constater un sous effectif chronique. Nous l'avons évoqué lors de la CAP de présélection et depuis les difficultés se sont multipliées, renforçant par ailleurs un climat compliqué au sein des écoles notamment entre enseignants et stagiaires. Les inquiétudes du corps professoral sont grandes et il est confronté tous les jours à des difficultés grandissantes pour mettre en cohérence les heures allouées pour les cours et les objectifs pédagogiques. Très clairement, les écoles ne seront plus en capacité de faire face à toutes les obligations pédagogiques des semaines à venir ». Rappelons que face au refus du président de la CAP de renforcer les équipes en recourant à l'appel de tous les agents sélectionnés à l'issue du stage F10 et d'envisager un stage complémentaire, les élus avaient quitté la séance.

Le 10 mai, une délégation des élus de la CAP a été reçue par la Direction Générale. Etaient aussi présents le préfigurateur du futur opérateur unique de formation et le directeur de la DRF. La question de l'emploi a été largement évoquée et la Direction Générale a tenu à souligner qu'elle ne sous-estimait en aucun cas le problème, mais qu'elle devait, en cohérence, gérer l'ensemble des effectifs entre toutes les directions et tous les services de la DGFIP. Pour la DG, la DRF a été moins touchée que d'autres directions par les vagues successives de suppressions d'emplois. L'Union a renvoyé l'administration face à ses responsabilités en matière de politique d'emploi et dénoncé la trop grande exemplarité de la DGFIP en la matière. L'Union a souligné avec force que le rôle des écoles est fondamentalement structurant dans le fonctionnement des services (la bonne maîtrise des métiers dépend pour beaucoup de la qualité de la formation). L'Union a mis en évidence les difficultés des équipes pédagogiques pour les mises à jour documentaires et a insisté sur l'importance d'une bonne gestion des publics stagiaires et notamment des stagiaires handicapés pour une formation réussie et de qualité.

En réponse à nos arguments, la Direction Générale a accepté le principe du renforcement des équipes pédagogiques en implantant 3 emplois supplémentaires répartis équitablement entre l'ENI Clermont Fd, l'ENI Noisy et l'ENC. Par ailleurs, la DG n'a pas fermé la porte sur la possibilité d'organiser un F10 complémentaire si elle devait constater un dysfonctionnement avéré après la rentrée de septembre.

Le 19 mai, lors de la reprise de travaux de la CAP, l'Union a noté que la DG avait fait un effort mais compte tenu des difficultés et du contexte actuel de l'emploi dans les écoles, la réponse est insatisfaisante car non adaptée aux besoins. Le président de la CAP a précisé qu'aucune marge supplémentaire n'était possible et qu'il n'y avait aucune raison d'envisager à ce stade la nécessité d'organiser un F10 complémentaire. Le représentant de la DRF soulignant par ailleurs que des marges de manœuvre en terme d'emplois pouvaient, à défaut, être trouvées au sein même du réseau DRF. Sur ce point, l'Union a réaffirmé que les missions de la DRF sont souvent transverses entre établissement, que des synergies existent, mais, cela ne signifie en aucun cas que la DRF peut jouer avec les effectifs comme elle l'entend. Pour l'Union, les agents de la DRF et notamment les chargés d'enseignements sont affectés dans des établissements et sur des résidences et aucun détachement entre établissements ne peut être autorisé pour nécessité de service. Si, pour des missions particulières les enseignants peuvent être appelés à se déplacer, cela doit se faire sur des périodes identifiées, de courtes durées et sur la base de droits et garanties habituelles notamment en matière de frais de déplacement. Ceci est tout particulièrement vrai entre les deux écoles ENI et entre les deux établissements du CNFP. Sur ce dernier point, l'Union a rappelé que la maison mère du CNFP a été implantée à Nevers et qu'il était fondamental que cela perdure. Pour le président de la CAP, l'administration n'a pas l'intention de remettre en cause la notion d'affectation sur site des agents ni de déplacer les centres de responsabilité des établissements.

Au final ce sont 31 chargés d'enseignements (inspecteurs, Ip et Idep) qui sont retenus pour rejoindre à compter du 1<sup>er</sup> juin le réseau de la formation, 8 pour l'ENI Clermont Fd, 7 pour l'ENI Noisy, 4 pour l'ENC, 3 pour le CNFP Nevers, 7 pour le CNFP Noisy, 1 pour le CIF de Lille et 1 pour le CIF de Nancy.

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires a voté contre ce projet compte tenu de la situation déficitaire en effectifs.

A l'occasion de cette CAP, l'Union a demandé l'amélioration de la formation des lauréats de l'examen professionnel de B en A, dénoncé l'absence de liste complémentaire pour les concours externes d'inspecteurs, exigé un cycle de discussion pour aborder notamment la mise en place de l'opérateur unique de formation, la révision des scolarités dans le cadre des statuts fusionnés, la refonte des contrôles de connaissances, l'abandon de ce dernier dans le cadre des règles d'affectation, le statut des chargés d'enseignements, .... La Direction Générale a confirmé l'ampleur des sujets à évoquer et précisé que le prochain GT formation sera l'occasion de définir la méthode de travail pour les mois à venir et le périmètre des sujets à traiter.